

Paris, le 4 mai 2026

NON À L'INGÉRENCE DU MEDEF DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !

Le ministère de l'Éducation nationale a signé le 14 avril la nouvelle Convention de Coopération avec le MEDEF pour une durée de 3 ans. Dans la lignée des précédentes, celle-ci marque une ingérence toujours plus grande du grand patronat dans l'Éducation nationale, et particulièrement au sein de la voie professionnelle. Les raisons avancées pour expliquer ce rapprochement ont le mérite de la clarté : "faire coïncider les attentes des jeunes générations avec celles du monde économique et les besoins en compétences au sein des territoires".

Cette idée, loin d'être nouvelle, s'appuie sur l'antienne selon laquelle la mauvaise insertion des jeunes issus·es du lycée professionnel dans le monde du travail s'expliquerait par le manque de connaissances du monde de l'entreprise par les jeunes diplômé·es. On retrouve le discours des années 80 : si le taux de chômage est élevé, c'est que le lycée professionnel fait mal son travail.

Rappelons l'évidence : le lycée professionnel, par le biais des équipes éducatives, fait un travail remarquable avec des moyens toujours plus dérisoires : diminution du nombre d'heures d'enseignement, périodes de PFMP toujours plus longues sans jamais en questionner le bien fondé, manque criant d'AESH pour des établissements qui accueillent 5 fois plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers que la moyenne.

Toujours plus loin

Couvrant la période 2026-2029, cette convention va plus loin que les précédentes. Elle ambitionne notamment de mieux cibler les jeunes des quartiers populaires, déployer toujours plus ses dispositifs "d'accompagnement à l'orientation" (semaine école-entreprise, Journées du Patrimoine Économique...) et s'engage à "la promotion de l'apprentissage". Les entreprises sont par ailleurs officiellement intronisées au sein des cités éducatives. **Il faut également noter la volonté de développer les stages d'immersion en 3ème et seconde** sans qu'il ne soit fait mention de dispositifs renforcés de sécurité afin de prévenir les risques d'accidents du travail sur les lieux de stage.

Dans une période tragique où un adolescent de 15 ans a perdu la vie sur son lieu de stage, après une série macabre où 5 jeunes élèves sont morts en 2025, SUD éducation déplore ce décalage insensé avec les réalités.

Concernant les équipes éducatives, elle prévoit la "facilitation des immersions des personnels de l'Éducation Nationale", de "sensibiliser les entreprises au dispositif des professeurs associés" et veut "contribuer à la formation continue des professeurs de LP". Dans une période où la formation des enseignant·es est réduite à peau de chagrin, la signature d'une telle convention par le MEN ne manque pas de sel !

Transformation de la carte des formations

Enfin, elle ambitionne de contribuer pleinement à l'accompagnement de la transformation des offres de formations afin qu'elle soient "adaptées aux besoins économiques locaux et nationaux". C'est une pure logique adéquationniste et utilitariste des formations professionnelles que SUD éducation dénonce depuis de nombreuses années. Couplée à un nombre de formations professionnelles limité, une quasi absence d'aide à la mobilité, et un nombre de places en internat limité dont l'accès est payant, cette logique condamne toujours plus nos élèves à une orientation subie et au décrochage scolaire, contre laquelle cette convention prétend ironiquement lutter.

Ceci n'est pas nouveau puisque, dans le cadre de l'Instruction interministérielle du 13 juillet 2023, cette ingérence s'observe déjà lors de l'élaboration de la carte des formations professionnelles au sein des CREFOP (concertation entre les régions, les rectorats, le ou la préfet·e de région et les acteurs économiques). On l'observe également dans le cadre des travaux relatifs à l'évolution des diplômes professionnels, dont les référentiels sont soumis aux Commissions Professionnelles Consultatives, au sein desquelles les syndicats enseignants ne sont plus automatiquement présents.

Les lycées professionnels n'ont pas vocation à être au service des entreprises mais un lieu d'émancipation et de formation.

SUD éducation revendique

- l'abandon de tous les partenariats entre l'Éducation nationale et les entreprises,
- L'abandon du parcours différencié
- La diminution du nombre de semaines de PFMP, et que celles-ci ne soient pas certifiantes
- Un renforcement des services de l'inspection du travail pour pouvoir exercer les contrôles qui s'imposent et s'assurer de la mise en place des mesures de prévention
- Un recrutement massif d'AESH et la création d'un statut pour elles et eux
- Le retour du bac pro en 4 ans